Cette présentation a été effectuée le 20 novembre 2008, au cours de la journée

« La législation et la réglementation en tabagisme : et après? »

dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2008. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse http://www.inspq.gc.ca/archives/.

## Loi sur le tabac

(L.R.Q., chap. T-0.01)

## Mise en œuvre

#### Présentation par

#### **Marjolaine Imbeault**

Chef du Service de lutte contre le tabagisme Ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 20 novembre 2008 12<sup>ième</sup> Journées annuelles de santé publique

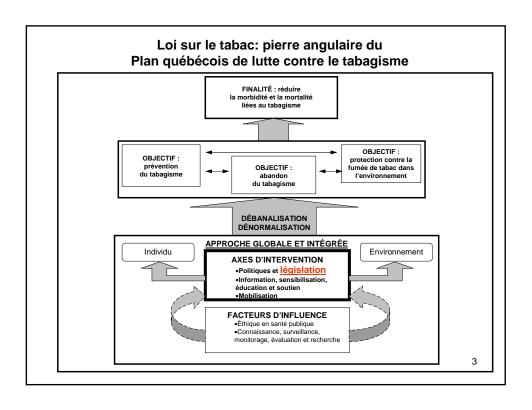
•

#### Contenu de la présentation

- Sommaire du développement de la loi
- Fondements organisationnels de la mise en œuvre
- Activités de mise en œuvre
- Statistiques
- Défis de la mise en œuvre

#### Rappels:

- Rapport de mise en œuvre 2005 disponible sur le site Internet du Ministère
- Rapport de mise en œuvre en 2010



#### Composantes de la loi

- Chap. 1 : Champ d'application
- Chap. 2 : Restriction de l'usage du tabac
- Chap. 3 : Vente, étalage et affichage du tabac
- Chap. 4 : Promotion, publicité et emballage
- Chap. 5 : Produits du tabac
- Chap. 6 : Rapports
- Chap. 7 : Inspection et saisie
- Chap. 8 : Droit de poursuite (municipalités)
- Chap. 9 : Dispositions pénales
- Chap. 10: Dispositions administratives
- Chap. 11 : Dispositions modificatives, transitoires et finales

Possibilités réglementaires

#### Développement de la Loi

- <u>17 juin 1998</u> : adoption du projet de loi 444, Loi sur le tabac. Entrée en vigueur en 3 vagues :
  - 1er octobre 1998 : entrée en vigueur d'articles notamment ceux concernant la promotion.
  - 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1998 : entrées en vigueur d'articles notamment ceux concernant l'inspection et le droit de poursuite (suite à un décret gouvernemental, le 30 septembre 1998).
  - 17 décembre 1999 : entrée en vigueur d'articles notamment ceux concernant la restriction de l'usage du tabac.

5

#### Développement de la Loi (suite)

- 1er octobre 2000 : entrée en vigueur de l'interdiction de la vente de tabac en pharmacie
- 17 décembre 2000 : entrée en vigueur des mesures visant l'usage du tabac en établissement de détention
- 17 juin 2001 : entrée en vigueur de l'obligation de ventiler un fumoir en milieu de travail regroupant 50 employés et plus.

#### Développement de la Loi (suite)

- 17 décembre 2001 : entrée en vigueur de l'obligation de fermer et ventiler une aire « fumeur » dans un restaurant en cas de construction neuve ou de rénovations majeures (15 décembre 2009 pour les autres)
- 1er octobre 2003 : fin de la mise en application progressive de l'interdiction de la commandite en faveur du tabac
- 17 décembre 2003 : entrée en vigueur de l'obligation de ventiler un fumoir en milieu de travail regroupant moins de 50 employés

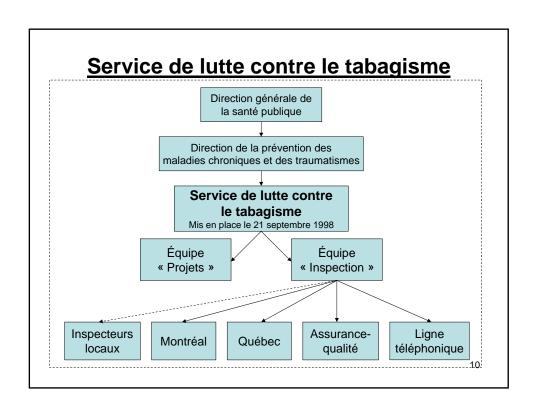
7

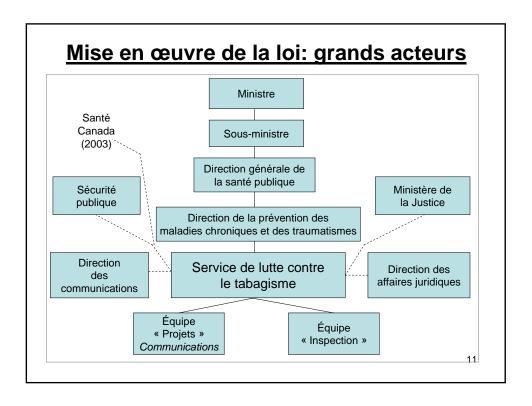
#### Développement de la Loi (suite)

- 16 juin 2005: adoption du projet de loi 112, Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives.
  - 31 mai 2006 : entrée en vigueur de la loi, sauf pour 5 mesures :
    - 1er juin 2006 : jusqu'au 15 juin, déclaration des points de vente de tabac existants au Registre des entreprises
    - 16 juin 2006 : déclaration de tout nouveau point de vente de tabac au Registre des entreprises
    - 1er septembre 2006 : interdictions de fumer sur un terrain d'école et de fournir du tabac à un mineur à l'école
    - 31 mai 2008 : interdiction de l'étalage du tabac au point de vente et des fumoirs en milieu de travail

### Développement de la Loi (suite)

- <u>9 juillet 2008</u>: publication finale du *Règlement* d'application de la Loi sur le tabac (assimile tout produit qui se fume à « tabac » et limite davantage la promotion et la mise en marché des produits du tabac).
  - 24 juillet 2008 : entrée en vigueur du règlement, sauf pour l'article 4 (publicité dans un journal ou magazine) dont l'entrée en vigueur est fixée au 6 septembre 2008.
- 23 juillet 2008: publication finale du Règlement sur la mise en garde attribuée au ministre de la Santé et des Services sociaux et portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé (précise la mise en garde « santé » qui doit être apposée sur chaque publicité en faveur du tabac publiée dans un journal ou un magazine).
  - 20 septembre 2008 : entrée en vigueur du Règlement.





### Mise en œuvre de la loi: information

- Communications par médias de masse
- Placements dans des revues spécialisées
- Documentation diffusée (envois massifs) et disponible, notamment sur Internet :
  - Trousse du détaillant
  - Guide de l'exploitant vs « usage »
  - Guide « Terrain d'école sans tabac »
  - Bulletins, lettres, autocollants, affiches, sousverres (1 000 000 pour les bars), etc.
- Site Internet (21 juin 1999)
- Ligne téléphonique (février 2000) (3 pers.)

#### Mise en œuvre de la loi: information (suite)

- Agents régionaux (15 agents de soutien aux exploitants dans les DSP, de mars 2000 à mars 2001, 25 000 exploitants rejoints)
- Visites d'information des inspecteurs
- Conférences (20 en 1999-2000. Dans 13 villes en mai 2008 concernant la loi et les bars / 762 participants)
- Rencontres d'organismes centraux (tels associations de dépanneurs)
- Rapports périodiques (sur site du Ministère)
- Partenariats:
  - Directions de santé publique
    - Agents régionaux (2000-2001)
    - Soutien aux écoles vs « Terrain d'école sans tabac »
  - Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
  - Association des restaurateurs du Québec

13

### Ligne téléphonique

#### Nombres de demandes de renseignements

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	24 680
2003-2004	8 271
2004-2005	7 415
2005-2006	9 366
2006-2007	16 233
2007-2008	5 381
2008-2009	2 893
1/04/2008 AU 30/09/08 <b>Total</b>	41 288

#### Inspection ministérielle

- Le budget de la lutte contre le tabagisme est d'environ 30 M\$, lequel se répartit sommairement comme suit :
  - 10 M\$ pour les aides pharmacologiques (RAMQ)
  - 8 M\$ transférés à des organismes de soutien
  - 5 M\$ versés aux directions de santé publique
  - 5 M\$ pour le Service de lutte contre le tabagisme
- Le personnel du Service compte 56 personnes dont 38 inspecteurs

15

#### **Inspection ministérielle** (suite)

- Aides-inspecteurs :
  - Tentatives d'achat (vente aux mineurs)
  - Nombre variable (entre 5 et 12)
- Vigiles:
  - Visite de surveillance/vérification, sans intervention, et rapport de visite
    - De l'automne 2006 à février 2008 : 23 599 visites dans les bars, brasseries et tavernes
    - Au 30 août 2008 : 4 477 visites de points de vente au regard de l'étalage
  - Nombre variable (entre 5 et 12)

#### **Inspecteurs locaux**

- Nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux et autorisés par le procureur général du Québec à délivrer des constats d'infraction
- Formation par le Ministère
- Renouvellement annuel de nomination
- 272 nommés depuis février 2001
- 141 actuellement en fonction
- Chez 26 exploitants dont 20 de l'éducation et de l'enseignement (pour « 9 mètres » et cours d'école notamment)

17

#### Nombres de plaintes reçues

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	10 724
2003-2004	3 231
2004-2005	2 703
2005-2006	1 755
2006-2007	3 408
2007-2008	2 446
2008-2009	884
01/04/2008 AU 30/09/08	
Total	25 151

## Plaintes 2007-2008 - % par type de lieu

Milieux de travail	22,8 %
Brasseries, tavernes ou bars	17,0 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	6,6 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	5,8 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	5,6 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles , de congrès ou autres activités semblables	2,2 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	1,9 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	
Tentes et chapiteaux	2,6 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire et garderies	0,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	92,1 %
Sous-total - Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	7,9 %
Total des plaintes reçues	<sup>2 446</sup> 19

## Nombre de visites d'inspection

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	
2003-2004	
2004-2005	
2005-2006	11 086
2006-2007	8 078
2007-2008	4 507
2008-2009	2 891
01/04/2008 AU 30/09/08  Total	26 562

### Visites d'inspection 2007-2008 - % par type de lieu

Brasseries, tavernes ou bars	13,8 %
Milieux de travail	14,9 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	5,2 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	3,2 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles , de congrès ou autres activités semblables	2,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	4,1 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	
Tentes et chapiteaux	0,1 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	
Sous-total - Visites relatives à l'usage du tabac	70,0 %
Sous-total – Visites relatives à la vente et à la promotion du tabac	30,0 %
Total des visites d'inspection	4 507

Nombres de constats d'infraction aux exploitants

Total	5 022
2008-2009 01/04/2008 AU 30/09/08	182
2007-2008	600
2006-2007	533
2005-2006	638
2004-2005	929
2003-2004	608
1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	1 532

## Constats d'infraction aux exploitants 2007-2008 - % par type de lieu

Total des constats d'infraction aux exploitants	600
Sous-total - Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	25,7 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	74,3 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	
Tentes et chapiteaux	0,3 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles , de congrès ou autres activités semblables	
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	4,4 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	1,8 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	3,7 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	4,4 %
Milieux de travail	18,3 %
Brasseries, tavernes ou bars	24,8 %

## Constats d'infraction aux exploitants 2007-2008 - % par type d'infraction

Total des constats émis aux exploitants	600
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	8,3 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	8,3 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	17,3 %
Autres	1,3 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	3,8 %
A vendu du tabac à un mineur	12,2 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	74,4 %
A contrevenu aux normes d'aménagement des lieux où il est permis de fumer	1,2 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches, les endroits où il est interdit de fumer	3,7 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	69,5 %

### Nombres de constats d'infraction aux individus

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	113
2003-2004	147
2004-2005	266
2005-2006	255
2006-2007	536
2007-2008	1 218
2008-2009	547
1/04/2008 AU 30/09/08  Total	3 082

25

# Constats d'infraction aux individus 2007-2008 - %par type d'infraction

A fumé à l'extérieur dans un « 9 mètres »	48,6 %
A fumé dans un lieu fermé où il est interdit de le faire	37,9%
A vendu du tabac à un mineur	12,8 %
Autres	0,3 %
A entravé le travail d'un inspecteur	
Total des constats émis aux individus	

# Nombres de constats d'infraction « vente à un mineur »

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	
2003-2004	
2004-2005	184
2005-2006	171
2006-2007	66
2007-2008	229
2008-2009	80
01/04/2008 AU 30/09/08	
Total	730

27

# Nombres de suspensions du droit de vendre du tabac

1999-2003 17/12/99 AU 31/03/03	
2003-2004	
2004-2005	
2005-2006	1
2006-2007	1
2007-2008	1
2008-2009	25
01/04/2008 AU 30/09/08	
Total	28

#### **Enregistrements obligatoires**

- Nombres de :
  - salons de cigares reconnus : 27
  - points de vente de tabac inscrits au Registraire des entreprises : 7 200
  - points de vente de tabac spécialisés reconnus
    : 6 (25 demandes à l'étude)

29

## Étalage et achat du tabac

- Entre le 31 mai et le 15 octobre 2008 :
   7000 visites aux points de vente par des inspecteurs et des vigiles pour l'étalage :
  - Bon respect de la loi et collaboration des détaillants.
  - Aucun constat d'infraction à ce jour.
  - 5 % des détaillants ne sont pas encore conformes et font l'objet de suivi, suite à des retards jugés acceptables.
- Prix d'achat du tabac : inspection limitée à ce jour. Le règlement semble connu et respecté.

#### **Problématiques**

- Vaste portée de la loi : objets, clientèles, lieux variés et multiples. Exemples :
  - 225 000 exploitants vs « usage du tabac »
  - 7 200 points de vente
  - 3 150 écoles
  - 8 000 bars
  - 18 000 restaurants
  - 1 750 établissements de santé et de services sociaux
- Interprétation et application :
  - « abri pour fumeurs »
  - « publicité indirecte en faveur du tabac »
  - « offrir un maximum de protection aux non-fumeurs compte tenu de la superficie totale des lieux et de leurs conditions d'utilisation et d'aération. »
  - « étalage » dans le cadre des activités commerciales

31

### Problématiques (suite)

- Adaptation plus difficile aux interdictions de fumer à l'extérieur (ex. : 9 mètres)
- Problèmes découlant de l'interdiction de fumer sur les terrains des écoles (voisinage)
- Roulement de personnel
- Stratégies publicitaires de l'industrie
- Contrebande (contrecarre les effets de la loi)
- Contestation juridique (bars, Can. Pacifique)